



MAIRIE
de
PUIMOISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 21 septembre 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE
Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy
SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Nancy SAPONE

Délibération 32/23

**OBJET : INSTALLATION, ANIMATION ET SUIVI D'UN SITE DE COMPOSTAGE
PARTAGÉ : SIGNATURE DE CONVENTION AVEC DLVAGGLO**

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie, circulaire du 10 février 2020,

CONSIDÉRANT que DLVAgglo a lancé un appel à projet « Kit à composter » à destination des communes de DLVAgglo pour l'installation, l'animation et le suivi d'un site de compostage partagé sur leur territoire,

CONSIDÉRANT que la commune de Puimisson a souhaité s'inscrire dans cette opération, et que sa candidature a été retenue,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les modalités et les conditions d'intervention entre DLVAgglo et la commune de Puimisson via une convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'installation, d'animation et de suivi d'un site de compostage partagé,

AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents afférents à ce projet.

La secrétaire de séance,
Nancy SAPONE

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230928-32-23-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023



MAIRIE
de
PUIMOISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 21 septembre 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE
Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy
SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Nancy SAPONE

Délibération 33/23

**OBJET : MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS
MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE**

Alfred SAPONE, adjoint au maire délégué aux finances, expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Il présente aux membres du conseil municipal une simulation d'augmentation à 5%, 10%, 20%, 30%, 40%, 50% et 60% avec le produit supplémentaire que cela engendrerait.

Le conseil municipal, après avoir étudié l'impact de cette majoration et en avoir délibéré,
À 9 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE,

DECIDE de majorer de 30% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La secrétaire de séance,
Nancy SAPONE

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230928-33-23-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023



MAIRIE
de
PUIMOISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 21 septembre 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE
Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy
SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Nancy SAPONE

Délibération 34/23

OBJET : TARIFS DES PHOTOCOPIES

Alfred SAPONE, adjoint au maire délégué aux finances, explique aux membres du conseil municipal que jusqu'alors les photocopies étaient facturées 0.20€ quel que soit l'utilisateur et le format.

Il propose de différencier le tarif suivant les critères ci-dessous :

	A4 NOIR	A4 COULEUR	A3 NOIR	A3 COULEUR
PARTICULIERS	0.20€	0.30€	0.40€	0.50€
ASSOCIATIONS	0.10€	0.15€	0.20€	0.25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À 9 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE,

FIXE les tarifs des photocopies comme présentés ci-dessus

La secrétaire de séance,
Nancy SAPONE

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230928-34-23-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023



MAIRIE
de
PUIMOISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire

Date de convocation : 21 septembre 2023

Membres afférents au conseil : 15

Membres de conseillers en exercice : 12

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE
Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy
SAPONE, Stéphane SIMON

Excusés :

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire de séance : Nancy SAPONE

Délibération 35/23

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACCEUIL D'UN ENFANT
DE PUIMOISSON A LA CRECHE DE RIEZ**

Le maire explique qu'un enfant de Puimisson a intégré la crèche municipale de Riez depuis le mois d'avril 2022 dans le cadre du projet « Accueil pour Tous ». Comme cet enfant doit bénéficier d'un accueil spécifique et doit être pris en charge par un personnel spécifique, la mairie de Riez a dû recruter du personnel. Jusqu'à maintenant ce salaire était remboursé par plusieurs aides, et notamment des subventions de la CAF, mais l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif a été intégralement utilisée.

Le maire et l'adjointe aux solidarités ont été informés par les parents que leur enfant ne pourrait donc plus bénéficier de cet accueil en crèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer financièrement à l'accueil de cet enfant à hauteur de 2 000€ (deux mille euros) maximum,

AUTORISE le maire à signer la convention relative aux modalités de cette prise en charge.

La secrétaire de séance,
Nancy SAPONE

Pour copie conforme
Le Maire,
Fabien BONINO



Accusé de réception en préfecture
004-210401576-20230928-35-23-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023